

Pays:	Algeria
Date de soumission:	24 NOVEMBRE 2019

Cadre pour l'établissement de rapports sur le progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires¹

1. Le cadre s'articule autour des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ainsi que de leurs cibles et s'appuie sur le modèle précédemment utilisé pour la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session. Les questions appellent en grande partie des réponses descriptives, compte tenu de la nature qualitative de beaucoup de cibles.

2. Seules des informations qui à l'heure actuelle ne sont pas fournies aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales sont demandées. Les informations présentées seront complétées notamment par des données quantitatives, issues des sources de données internationales ci-après :

- a) Le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales et les m s

Objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et cibles associées²

Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques

ii) Mesures institutionnelles

Liste des mesures :

- Extension du réseau des aires protégées;
- La collaboration du secteur des forêts avec les universités et les différents centres et instituts de formation et de recherche notamment par des conventions ou de comités de travail,
- Mise en place de deux groupes de travail thématiques, scientifiques et techniques (GTST) pour le suivi de la mise en œuvre de l'ODD 15.
- La mise en place de comités multisectoriels, pour l'élaboration d'instruments de politiques environnementales (PNC, SPANB, PNAE-DD, Stratégie des zones humides).
- Mise en place d'une batterie d'institutions chargées du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale relative aux changements climatiques

Description des mesures :

Cible 1.2 à 1.4 :

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques, l'Algérie a mis en place une planification de classement de territoire en aire protégées. A travers le renforcement du réseau existant. Depuis 2016, six nouveaux sites ont été classés, conformément aux catégories des aires protégées fixées par la loi nationale sur les aires protégées dans le cadre du développement durable.

- La Mise en place officielle de GTST par décision du secrétaire général du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la Pêche, chargé d'assurer le suivi de la mesure, à long terme, des indicateurs de l'ODD 15.
- Mise en place de comité multisectoriel pour l'élaboration des instruments de politiques environnementales

iii) Mesures financières

Liste des mesures :

- Renforcement des moyens humains, matériels et financiers à la gestion et protection des forêts,
- Renforcements des infrastructures et des équipements forestiers,
- Financements de l'État des études et de programmes de reboisement annuels et quinquennaux depuis l'an 2000 développés ci-dessus ;
- Appui de la coopération internationale

Description des mesures :

Cible 1.1 et 1.2 :

- 1- Engagement du Gouvernement pour prise en charge financière du renforcement des moyens d'intervention et par la réalisation d'infrastructures et d'équipements forestiers de prévention contre les feux de forêt;
- 2-Engagement du Gouvernement pour prise en charge financière intersectorielle du Programme de plantation 2019-2021 sollicité par le secteur des forêts.

Cible 1.4

Financement de l'État des besoins en diagnostics écologique de 3 espèces locales adaptées et résilientes aux changements climatiques, aux fins de protection et extension.

Cible 1.2, 1.3 et 1.4

Dans le cadre de la coopération internationale, sollicitation du financement des bailleurs de fonds internationaux, notamment du Global Environment Facility pour la réhabilitation de la subéraie algérienne et du « Fonds vert climat » pour la relance du « Barrage vert », à travers les agences onusiennes, notamment, le PNUD et la FAO.

Dans le cadre bilatéral et multilatéral, depuis 2015 :

- Financement de l'ambassade du Japon, à travers la FAO, d'un projet d'appui technique à la prévention contre les feux de forêts;
- Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de gestion écosystémique des zones humides, un projet financé par l'ambassade de France en partenariat avec l'institut de recherche Tour du Valat est en cours de mise en œuvre, afin d'assurer une meilleure gouvernance au niveau du complexe de zones humides Oranie Dahra, et la préservation de la biodiversité
- Financement du Bureau International du Travail d'un projet de valorisation des produits forestiers par la promotion de l'emploi vert.
- Financement de la part du secteur privé « Fondation Coca-Cola », à travers, le PNUD, de la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation du complexe de zones humides de Guerbes-Sad a, pour l'utilisation rationnelle

iv) Mesures techniques et scientifiques

b) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Les activités menées au niveau national permettront de contribuer à la préservation de la diversité biologique et du patrimoine forestier, à travers les réformes de gestion du patrimoine prévues par la nouvelle Stratégie forestière à l'horizon 2035, notamment l'achèvement du PNR 1999-2020 et le lancement d'un nouveau PNR soutenu par le Gouvernement. Le programme de lutte contre la désertification, et les diverses stratégies de gestion écosystémique des milieux naturels et de la biodiversité viennent conforter l'effort de l'Algérie dans ses engagements en termes de séquestration des gaz à effets de serre dans le contexte des changements climatiques.

-Au niveau régional et mondial, la participation de l'Algérie dans les projets internationaux pour le développement d'instruments de mesures et d'évaluation des ressources forestière mondiales (Collect Earth, GW Africa, REDD+, FRA, etc.), consiste à uniformiser les outils de mesures pour une comparabilité des résultats communiqués, notamment à la FAO.

c) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 1 dans votre pays ?

d) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 1, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

e) Autres observations concernant l'objectif 1 :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et cibles associées⁵

Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts

Cibles associées

2.1 Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts

2.2 Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement,

aux services financiers, y

3. a) Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 3.1 à 3.3 ?

Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.

i) Mesures législatives et mesures de politique générale

Liste des mesures :

Cible 3.1

le classement de nouvelles aires protégées.

publication de deux textes d'application de la loi sur Les aires protégées.

Cible 3.3 : Organisation de certains produits forestiers en filières.

Description des mesures :

Cible 3.1

ii) Mesures institutionnelles

iii) Mesures financières

Liste des mesures :

Cible 3.1 :

iv) Mesures techniques et scientifiques

f) Autres observations concernant l'objectif 3 :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et cibles associées⁷

Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques

Cibles associées

4.1 Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

4.2 Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

4.3 Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

⁷ L'objectif 4 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 12.a, 15.7, 15.a, 15.b, 17.1 à 17.3, 17.6, 17.7 et 17.16 à 17.19 des objectifs de développement durable, ainsi que de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 19, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes

4.4 Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

4.5

En l'absence de financements conséquents de l'Etat, l'Algérie a recours aux financements internationaux pour la mise en œuvre de projets de gestion durable des forêts et de la biodiversité

A cet effet, des projets de conservation et de développements sont conçus dans le cadre de la coopération bilatérale, multilatérale et triangulaire.

-Cible 4.1, 4.2 et 4.3

De nombreux projets de coopération sont développés, apportant l'appui financier, pour la valorisation des produits et les études écosytémiques, notamment :

Coopération bilatérale :

Coopération avec l'Union européenne : projet PAP- ENPARD : Redynamiser les territoires ruraux par la valorisation et la

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 4, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Progrès accomplis pour donner effet aux cibles 4.1 et 4.2

c) Depuis 2015, votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les sources :

- Financement public national
- Financement privé national
- Financement public international, y compris l'aide publique au développement
- Financement privé international
- Financement mixte

Veuillez décrire les principales difficultés rencontrées dans la mobilisation de fonds (250 mots maximum) :

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 4.3

d) Est-ce que votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) prend part à la coopération internationale aux fins de la promotion de la gestion durable des forêts ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser l'entité ou les entités avec lesquelles votre pays coopère :

Gouvernements

Nord-Sud
Sud-Sud
Nord-Nord
Triangulaire

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 5, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.1

c) Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les plans nationaux de développement durable ou dans les stratégies de réduction de la pauvreté ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser si les forêts ont été intégrées dans :

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et cibles associées⁹

Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées

Note : Les cibles 6.1 et 6.2 ne figurent pas dans cette section car elles portent sur des mesures prises par la communauté internationale, et non celles prises au niveau national.

Cibles associées

6.3 Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

6.4 Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

6.5 Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

Questions

6. a)

- x L'accès effectif des femmes à la maîtrise et à l'utilisation des ressources forestières
- x La participation effective des femmes à la prise de décisions au niveau des ménages et des communautés
- x La participation effective des femmes aux institutions de gestion des forêts et leur représentation dans ces institutions

Autres : la désignation de cadres femmes comme point focal de convention internationale sur l'environnement, comme la CBD, l'UNCCD, protocole de Nagoya, Ramsar, CITES, CMS et FNUF

Veillez préciser brièvement :

Les ressources forestières ou métiers liés à la forêt, toutes catégories confondues (public ou privé), sont accessibles à tous sans aucune discrimination.

b) Quelles mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour célébrer la Journée internationale des forêts ?

- x Activités culturelles (art, musique, cinéma, théâtre, etc.)
- x Activités éducatives (par exemple des ateliers et des colloques)
- x Activités de promotion médiatique (par exemple des articles dans des journaux ou des magazines, ou des émissions à la télévision ou à la radio)
- x Activités sur les réseaux sociaux
- x **Autres : Le secteur privé, sociétés étatiques, divers ministères autres que celui chargé des forêts, contribuent par des sponsors**

Veillez fournir deux à trois exemples et, si possible, un ou plusieurs liens hypertexte renvoyant à des documents pertinents :

-Tous types de supports à caractère publicitaire et médiatique sont utilisés et sont consacrés par le budget de l'Etat.
 -L'Algérie fait participer les représentants i tanl sm m m #

Exemples de réussite

8. Pouvez-vous citer des exemples de réussite dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) dans votre pays ? Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description accompagnée de références (sites Web, publications, articles, etc.) qui montrent la façon dont les mesures ont contribué à la réalisation des objectifs et des cibles, en précisant lesquels. Veuillez vous limiter à trois exemples.

Exemple de réussite 1 :

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
zone forestière située dans des zones protégées par la loi	forestière	e	d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 2.5 et 3.1 du plan stratégique des

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
				d'Eurostat	
10 Part de l'énergie tirée du bois dans la consommation finale d'énergie	4. Fonctions productives des ressources forestières	Pourcentage	2	CEE et FAO	Liens avec la cible 7.2 des objectifs de développement durable
11 Superficie des forêts pour lesquelles un objectif de gestion a été fixé afin de maintenir et d'améliorer leurs fonctions de protection	5. Fonctions de protection des ressources forestières	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Liens avec la cible 1.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
12 Emploi dans le secteur forestier	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Nombre d'équivalents plein temps	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
13 Populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Effectif	3	FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
14 Contribution des forêts à la sécurité alimentaire	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	À déterminer	3	FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
15 Ressources financières de toutes provenances destinées à la gestion durable des forêts	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières				

